

Services Publics



Paris, le 03 Mai 2022

SP CFE-CGC

ACTE I :

CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le nouveau code général de la fonction publique est un code juridique réunissant l'ensemble des règles applicables au droit de la fonction publique. Tous les principes, tous les droits et devoirs des agents, toutes les dispositions législatives, toutes les spécificités de l'ensemble des agents publics sont rassemblés dans un code unique.



Publiée en décembre 2021, la partie législative est entrée en vigueur le 1er mars 2022



La Fédération des Services Publics cfe-cgc a demandé et obtenu une codification à droit constant (sans aucune modification sur le fond) en vue d'une:

- ➔ Simplification
- ➔ Harmonisation
- ➔ Accessibilité

Pour tous les agents publics (fonctionnaires et contractuels) des 3 versants de la fonction publique

La partie réglementaire plus lourde, devrait suivre d'ici à 2024. La Fédération des Services Publics CFE-CGC veillera au maintien strict de vos droits.



AVEC LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE-CGC, VOS DROITS SONT LISIBLES!



FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE-CGC 15-17 RUE BECCARIA 75012 PARIS

fonctions.publiques@cfecgcfp.org tel : 01 44 70 65 90